

Etant donné les déclarations faites à ce jour par certains ministres fédéraux, l'Ambassade sait sans doute que ladite loi provinciale a soulevé des problèmes qui donnent lieu à des discussions qui sont du ressort des gouvernements fédéral et provinciaux. Le Gouvernement canadien est bien sûr disposé à discuter avec l'Ambassade des aspects du problème qui touchent les intérêts des Etats-Unis.

Les autorités fédérales sont conscientes du rôle important qu'ont joué les investissements privés, et notamment les capitaux américains, dans la mise en valeur de l'industrie de la potasse au Canada. Les autorités américaines savent que divers paliers de gouvernements au Canada ont à l'occasion pris des mesures pour stimuler cette industrie, assurer son expansion et garantir sa rentabilité. A ce chapitre, le Ministère peut citer l'adoption par la Saskatchewan, à la fin des années 60, de mesures législatives de contingentement qui ont eu pour effet d'empêcher la fermeture d'un certain nombre de mines de potasse, y compris certaines mines dont des citoyens américains avaient l'usufruit. On savait pourtant que ces mesures allaient causer une baisse de production ainsi qu'une perte de revenus pour la Saskatchewan et défavoriser cette province sur le marché international de la potasse, étant donné que d'autres producteurs continuaient d'exploiter leurs mines à pleine capacité ou presque.

Le Ministère prend également note de l'inquiétude exprimée par l'Ambassade dans son Aide-mémoire, à savoir que l'initiative de la Saskatchewan en matière de potasse risque fort de saper la confiance des investisseurs dans cette province ou ailleurs au Canada. L'Ambassade sait que le Gouvernement canadien continue d'encourager la venue de capitaux étrangers qui offrent des avantages importants pour le Canada. De même, les autorités canadiennes croient que le Gouvernement de la Saskatchewan continuera d'accueillir favorablement les capitaux étrangers qui avantagent cette province. Il serait malheureux